Centre de gestion
de la fonction publique
territoriale du Gard

Annexe 1
à la convention d'adhésion au service Protection Sociale - Santé

A conserver par la collectivité

Tarifications

Conditions financières fixées par délibération du Conseil d'Administration du centre de gestion du Gard n° DEL-2025-49 du 30 juin 2025, pour une application à compter du 1er janvier 2026.

Tranche d'effectif de la collectivité (agents CNRACL et IRCANTEC) *	Montant
de 1 à 19 agents	**150 € / an**
de 20 à 49 agents	**240 € / an**
de 50 à 99 agents	**480 € / an**
de 100 à et 299 agents	**720 € / an**
à partir de 300 agents	**1100 € / an**

* Défini au regard du nombre d'agents figurant sur l'état récapitulatif des charges URSSAF déclarées au titre de l'exercice N-1.

Les sommes dues sont réclamées par le centre de gestion du Gard au moyen d'un titre de recettes émis suite à la réalisation des prestations et à verser auprès de :

PAIRIE DEPARTEMENTALE du GARD
25 A Boulevard Talabot - 30942 NIMES CEDEX 9
au profit du compte du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard